



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER  
212, RUE LA SALLE  
SAINT-LUDGER QC  
GOM 1W0

Téléphone : (819) 548-5408  
Télécopieur : (819) 548-5743

---

## **Collecte des "encombrants"**

*Tout ce qui est déchet encombrant issu de résidences de citoyens est collecté.*

*Ces déchets doivent être déposés au chemin la veille du jour de collecte et de façon à en faciliter le ramassage.*

### **Quelques informations... entre autres...**

- Les branches sont autorisées à condition d'être attachées en fagot de 1,20 mètre max.
- Les déchets en vrac doivent être placés dans des contenants solides d'un poids maximum de 20 kg.
- La ferraille doit également être attachée et séparée des autres déchets.

### **Ne sont pas ramassés :**

- Les déchets de construction.
- Les déchets automobiles qui contiennent de l'huile.

**PS :** - *une remorque n'est pas considérée comme étant "un contenant".*

*- les déchets "dangereux" (huiles, couleurs, etc) feront l'objet d'une collecte spéciale.*

### **Pour informations spécifiques :**

Raymond Piette  
Chargé de projet  
Matières résiduelles  
M.R.C. du Granit  
[environnement@mrcgranit.qc.ca](mailto:environnement@mrcgranit.qc.ca)  
Tél : (819) 583-0181 Poste 111  
fax : (819) 583-5327